

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 29 novembre 1844.

Nous avons plus d'une fois fait remarquer que nous défendions le principe d'ordre contre les conservateurs qui le compromettaient. Ainsi, quand nous demandons des garanties pour les travailleurs, que faisons-nous autre chose que de réclamer pour l'ordre des assises plus solides? Pourquoi demandons-nous ces garanties? n'est-ce pas afin d'alléger des souffrances qui poussent à la révolte? n'est-ce pas afin de ramener la quiétude dans les esprits aigris qui s'éloignent plus que jamais des liens de la fraternité?

Si nous voulions avant tout l'agitation, nous ne dirions pas à nos concitoyens les travailleurs de pétitionner, nous ne les engagerions pas à ouvrir devant le pays un débat nouveau sur leur position; nous leur dirions qu'il n'y a pour eux aucune voie pacifique à suivre, sinon celles qui peuvent s'ouvrir par le désespoir. Mais on nous rendra cette justice, que nous n'avons jamais tenu ce langage. Toutes les fois qu'on a demandé notre appui pour des actes politiques favorables à nos principes, nous avons apporté notre concours; nous l'avons fait loyalement, et nous ne nous lasserons pas de nous conduire ainsi. La raison en est simple: nous voulons suivre toutes les manifestations faites avec l'assentiment des classes ouvrières, dont nous avons toujours défendu les intérêts. Aussi sommes-nous d'avis d'appuyer sans réserve la pétition des travailleurs que M. Ledru-Rollin vient de soumettre à leur acceptation. Nous aurions désiré que cette pétition fût plus explicite, qu'elle formulât quelque demande directe de réforme industrielle, au lieu de conclure à une simple enquête; mais si la pétition ne porte pas la question du travail sur un point aussi précis que nous pouvions le désirer, comme elle ne contient rien que de conforme à nos principes, nous n'hésitons pas à l'accepter.

Ainsi, nous nous efforcerons de concourir au succès de cette pétition; mais nous pensons bien que notre adhésion ne détruira pas le mérite des observations que nous avons cru devoir faire sur le mode à suivre pour mieux diriger les efforts des pétitionnaires.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous demandons que l'on constitue à Paris une commission chargée de recueillir les pétitions, d'activer partout le zèle des patriotes; nous demandons que cette commission se place dans des conditions complètement indépendantes des diverses nuances démocratiques. Les journaux sont des instruments d'examen, de discussion; ils ne peuvent pas être des moyens d'administration des affaires politiques des partis. C'est ainsi, du reste, que les choses se passaient avant les événements de 1834; nous ne devons pas abandonner nos précédents.

Sans doute nous avons aujourd'hui moins de liberté d'action; mais tant que le droit de pétition ne sera pas rayé de la charte, on ne pourra pas nous empêcher de prendre les moyens nécessaires pour pétitionner. D'ailleurs, nous avons des faits antérieurs qui prouvent la vérité de notre assertion. Quand on s'est occupé de faire des pétitions pour la réforme électorale, des comités se sont constitués et ont fonctionné sans entraves. Ce qu'on peut regretter, c'est qu'ils n'aient pas eu plus de persévérance, ou que des circonstances imprévues aient paralysé leur bonne volonté.

Devons-nous renoncer à ce mode d'activité politique par cette raison qu'il n'a pas réussi aussi complètement qu'on aurait pu l'espérer? Assurément non, et nous devons d'autant plus y tenir que le meilleur moyen d'amener un peu d'accord dans le parti radical, c'est positivement la création de commissions ayant mandat pour faire tel ou tel acte dans le sens de ses doctrines. Nous reconnaissons, certes, aux députés radicaux le droit d'initiative; disons mieux, nous croyons que c'est pour eux un devoir de remuer les esprits quand ils s'endorment, d'agiter les bonnes passions quand elles sont engourdies; mais ce droit d'initiative ne s'étend pas jusqu'au droit de tout régler à leur gré, de ne pas s'entourer de conseils, et surtout de ne tenir aucun compte des actes antérieurs ni des formes suivies pour leur réalisation.

Le parti radical a des principes qu'il faut appliquer en toutes choses; sa force est surtout dans l'élection: c'est son point de départ. Quand on veut agir en son nom, il faut donc autant que possible le consulter et avoir son approbation sur ce que l'on veut entreprendre. On se récriera peut-être contre de pareilles formes, on les regardera comme des futilités, et en cela on s'abusera.

Pour nous, la chambre des députés n'est pas un jury indépendant, le corps électoral n'est pas l'expression du souverain. Nous ne pouvons donc pas laisser aux députés radicaux le droit de soumettre, en notre nom et sans nous consulter, nos griefs à la chambre des députés, de parler devant cette chambre en notre nom; nous ne pouvons pas leur laisser le droit de scinder à leur gré nos réclamations; nous devons même, au besoin, nous mettre en mesure de tempérer leur zèle, s'il dépassait certaines limites. A la vérité, nous n'avons jamais eu beaucoup de craintes à avoir de ce côté; mais enfin cela pourrait arriver.

On voit donc, sans que nous entrions dans de plus longs détails, la nécessité d'instituer des commissions représentant le parti radical et agissant de concert avec lui chaque fois qu'on se propose de le faire sortir du repos, de porter quelque part que ce soit ses réclamations, ses plaintes ou ses espérances. Quant aux difficultés qu'on pourrait rencontrer, elles n'ont rien d'insurmontable, assurément, et, avec un peu d'envie de les vaincre, on y parviendra.

On lit dans le *Siècle*:

La pensée d'une enquête sur la situation des classes ouvrières n'est pas née d'hier. Le journal le *Bon Sens*, au temps où il était sous la direction de M. Cauchois-Lemaire, en prit le premier l'initiative. Chaque dimanche, le *Bon Sens* donnait, sous le titre de *Tribune des Proletaires*, un supplément ouvert aux communications de tous les ouvriers. C'était une idée féconde, et souvent il en jaillit de vives lumières et il en résulta d'intéressantes révélations. Mais cela ne suffisait pas; le peuple, renfermé dans sa sublime abnégation, souffre et se tait. Il fallait donc en quelque sorte aller le trouver dans ses ateliers et l'y interpellier directement pour le forcer à rompre le silence et à dire le secret de ses maux. C'est ce que comprit M. de Cormenin, alors rédacteur du *Bon Sens*. En 1833, cet honorable député réunit, sous sa direction, un comité composé de journalistes, d'économistes et d'ouvriers, pour faire une enquête générale sur le sort des classes laborieuses. Parmi ses principaux membres, nous citerons MM. Victor Rodde, Finet, Gervais (de Caen), Cordier, Cauchois-Lemaire, et quatre ouvriers, MM. Pimpaneau,

Stourm, Canneva et Béranger, aujourd'hui rédacteur de l'*Industriel de la Champagne*; M. Aristide Guilbert, qui depuis plusieurs années s'occupait d'un grand travail sur la situation physique, morale et industrielle des travailleurs, fut nommé secrétaire de la commission d'enquête.

Après plusieurs réunions chez M. de Cormenin, la commission arrêta la forme du travail d'investigation. Plusieurs membres furent chargés de rédiger une série de questions sur l'un des points ou l'une des circonstances de l'économie domestique ou industrielle de la classe ouvrière. M. de Cormenin s'était réservé les deux sections relatives à la condition et à l'instruction morale des ouvriers. Les différents cadres du modèle d'enquête renfermaient plus de quatre cents questions, qui, dans leur généralité et leur prévoyance, embrassaient tous les faits et tous les détails de la vie économique et sociale. Il importait de donner la plus grande publicité possible à ce travail, et il fut inséré, en grande partie, dans un supplément du *Bon Sens*, le 5 octobre 1834. Il excita au plus haut point l'intérêt des publicistes et des économistes, non seulement de la France, mais de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Pendant six mois, l'enquête reçut un commencement d'exécution et recueillit de précieux renseignements qui, pour la plupart, furent publiés dans le *Bon Sens*. Le comité parisien devait se mettre en relation avec d'autres comités, constitués dans le même but et le même esprit de recherches et de conciliation, dans les principales villes industrielles de France; les études auraient donc été poussées simultanément sur tous les points, et, en quelques années, on serait parvenu sans doute à réunir les éléments d'un immense rapport, dont les chambres, l'administration et le pays eussent fait leur profit. Mais les troubles de Lyon et de Paris étant venus sur ces entrefaites alarmer le gouvernement et jeter l'inquiétude dans les esprits, les membres de la commission d'enquête crurent devoir ajourner à un autre temps la mission toute pacifique et toute morale qu'ils s'étaient imposée.

L'honorable M. Ledru-Rollin a repris l'idée du *Bon Sens* et de M. de Cormenin. Nous aurions voulu, pour le succès de cette reprise, qu'il n'eût pas négligé les moyens pratiques employés par ses devanciers, et qui certainement eussent donné d'excellents résultats si les événements n'étaient pas venus les contrarier.

Nous avons à Lyon des chefs arabes qui voyagent en France aux frais de l'Etat. Nous apprenons par le *Constitutionnel* que le maréchal Bugeaud a fait visite au ministre de la guerre, accompagné de chefs arabes qui ne voyagent pas assurément à ses frais. Les dépenses que vont nécessiter les pérégrinations de ces personnages n'ont pas, selon nous, de motifs sérieux, et nous ne savons trop comment on pourrait les justifier, si nous avons une chambre des députés moins accommodante.

Paris, le 27 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Par qui la chambre sera-t-elle présidée cette année? M. Sauzet remontera-t-il au fauteuil, ou bien devra-t-il céder sa place à quelque concurrent plus heureux que lui? C'est une question que l'on s'est déjà posée, bien que nous soyons encore séparés de près d'un mois du jour où elle sera résolue. M. Sauzet, comme on le pense bien, n'a pas abandonné ses prétentions à la présidence; l'année dernière, il a bien failli la perdre, et il s'est trop souvenu de ce qu'il lui a fallu faire de démarches et d'efforts afin de ne pas se voir dépossédé, pour ne pas être allé cette année au-devant de toutes les difficultés qu'il pouvait rencontrer. Avant de commencer les sollicitations individuelles, auxquelles il a toujours eu laborieusement recours en pareille circonstance, M. Sauzet a voulu se mettre en

FEUILLETON DU CENSEUR. — 50 NOVEMBRE.

CASTELPENENT.

LÉGENDE DU COMTÉ DE FOIX.

II.

Deux heures s'étaient écoulées, heures d'incertitude pour tous les habitants du château, lorsque le bruit que fit le pont-levis en se baissant arracha le gouverneur aux noires réflexions dont son esprit était oppressé. A la vue d'un chevalier équipé de toutes pièces et agitant une lance surmontée d'un panache aux armes de Foix, les trois pals de queues, la sentinelle avancée avait reconnu le jeune Castelbon. Le son du cor annonça aussitôt qu'un officier de distinction entrait dans le château, et les haches furent soulevées en signe d'honneur, dès que les fers de son destrier eurent résonné sur les dalles de la place d'armes. A peine le seuil de la cour eut-il été franchi, que le coursier, à la voix de son maître, s'arrêta, et avec une docilité qui, à cette époque d'ignorance et de superstition, dut passer pour le fruit de quelque sortilège, on le vit baisser sa croupe et déposer avec précaution sur les premières marches du grand escalier une jeune fille dont les traits s'étaient jusque-là dérobés aux regards sous les plis flexibles d'une mante. Dès qu'elle eut découvert son visage, où la frayeur se mêlait encore à un embarras pudique né de son étrange situation, un cri de joie se fit entendre, et le vieux Arnaud, pleurant de plaisir, levant ses mains amaigries vers le ciel, pressa vingt fois contre son cœur sa chère Marie.

Autant la consternation avait été générale à la nouvelle de son enlèvement, autant la joie de son retour fut subite et partagée par tous les habitants du château. Un seul front parut obscurci; les yeux d'un seul homme, hagards et sinistres, se détournèrent de ce spectacle attendrissant. Butler voyait par ce retour une partie de ses projets traversés, et un sentiment de jalousie brutale s'était joint à son désappointement lorsqu'il avait vu l'objet de sa passion sauvé par son redoutable rival, ce jeune Castelbon à qui la main de Marie avait été promise.

— Malédiction sur eux tous! dit-il d'une voix mal étouffée et écumant de rage; le fer et le feu me vengeront!

Le retour de Marie à Castelpenent avait rendu la confiance au gouverneur. La présence d'un chevalier tel que Castelbon, que l'on regardait déjà dans tout le pays comme un autre Roland, quoiqu'il fût encore dans la fleur de l'âge, finit de rassurer les montagnards. Ils agitèrent bruyamment leurs

armes en signe de défi. Les routiers y répondirent par des bravades. Mais Butler ordonna presque aussitôt à une partie de la troupe sous son commandement de rentrer dans la caserne, et alla tout disposer pour l'exécution du projet affreux qu'il méditait.

Cependant le libérateur de la jeune châtelaine était accueilli avec les marques d'un vif enthousiasme. Seul, Castelbon paraissait insensible à l'effluve qu'inspirait sa présence; il se traînait plutôt qu'il ne marchait sous son épaisse armure, et à peine arrivé dans une des galeries du château, il tomba sans connaissance: ses armes retentirent en frappant le marbre. Marie accourut, et, palpitante de crainte, essaya de détacher la cuirasse du chevalier. C'est en vain que son vieux père appela ses serviteurs et veut lui-même l'aider de ses mains tremblantes: l'émotion a doublé ses forces; l'agrafe qui lui résiste est brisée, et le sang coule de ses doigts blancs et potelés que le fer vient de meurtrir. La tête de Castelbon est chargée d'un énorme casque d'acier: une main qui dans toute autre circonstance eût eu de la peine à le soutenir l'enlève avec aisance. Un voile blanc, où la douce haleine de Marie s'est jouée comme la brise à travers les feuilles, sert à frotter doucement le visage du guerrier, couvert d'une sueur froide. Ses bras, qui retombent de tout leur poids sur le marbre, sont délivrés de leur armure de fer. La châtelaine a pu apercevoir l'emprise (1) amoureuse dont le bras gauche est entouré; elle y a lu les noms entrelacés de Marie et de Roger.

Mais son œil a découvert du sang.

— Il est blessé! s'écrie-t-elle.

Sa poitrine, au défaut de la cuirasse, a été atteinte d'un coup de lance; c'est pour elle que ce sang cher et précieux a coulé. A genoux sur la pierre glacée, soulevant sur son sein la tête appesantie de celui qui doit devenir son époux, elle l'appelle; son regard inquiet cherche un signe de vie sur ce front défilé. Tremblante, elle compte les pulsations d'un cœur qui lui appartient... Joie et bonheur! le malade a respiré. Sa blessure est couverte d'un appareil salutaire; le sang a retrouvé sa libre circulation, et les soins prodigués avec tant de zèle ont fait des miracles.

Castelbon ouvre les yeux et voit Marie. Il est appuyé contre un sein cheri; son front repose, pour ainsi dire, sur le front de la dame de ses pensées. Un léger sourire s'est dessiné sur son visage blême et abattu; une douce langueur a remplacé dans tous ses traits l'immobilité effrayante qu'ils ont un instant conservée. La main de Marie couvre les épaules à demi nues

(1) Quand un chevalier jurait fidélité à sa dame, ou s'engageait par quelque autre serment, il faisait river à son bras un anneau qui le lui rappelait.

du malade. Pour la première fois, elle s'est aperçue de sa nudité; un sentiment de pudeur vient rougir des joues déjà colorées par un rayon d'espérance, mais un regard bienveillant de son père et les témoignages de son ame pure l'ont bientôt rassurée. Les forces reviennent enfin à Castelbon avec le sentiment; on peut le transporter dans une salle voisine où il trouvera des gardes et du repos, et la jeune fille, rendue aux embrassements de son père, peut déposer dans son sein les détails de son enlèvement.

Elle allait, accompagnée de sa fidèle Marthe, porter quelque soulagement à de pauvres vieillards des *casals* (1) d'Amplaing, lorsqu'au bas du col de Barris (2), presque au pied du château, quatre hommes s'étaient jetés sur elles et les avaient entraînés séparément. Placée sur un coursier, en croupe derrière un des ravisseurs, Marie avait perdu tout-à-coup l'usage de ses sens.

— Revenue à moi, dit-elle, long-temps j'ai cheminé incertaine du sort qui m'attendait et de la route que me forçaient à suivre ces farouches inconnus. Tout-à-coup, au milieu du fracas de l'Ariège roulant ses eaux écumeuses sur un lit de rochers, mon oreille est frappée des aboiements lointains d'un chien de bergerie. J'écoute... le bruit cesse, et le rayon d'espérance que j'avais conçu disparaît; mes yeux se couvrent d'un épais bandeau... Mais le premier bruit que j'ai entendu frappe de nouveau mon oreille; il se rapproche. A celui-là s'en joint un autre: ce sont les pas réglés d'un palefroi. Au détour d'un sentier couvert de chênes et de hêtres touffus, un homme s'est arrêté... une voix dont l'accent a fait tressaillir mon cœur a été aussitôt entendue. « Qui vive! », s'est écrié à trente pas de distance le généreux guerrier à qui je dois plus que la vie. J'ai reconnu Roger!

Les cris perçants de la jeune fille et l'apparition soudaine du chevalier avaient déconcerté les ravisseurs. Celui qui portait le précieux trésor enlevé à Castelpenent prit aussitôt le sentier isolé conduisant vers les forêts profondes de *Tabes*, tandis que l'autre, soutenant la retraite, s'opposa au premier choc de l'assaillant.

— Foix et Castelbon! s'est écrié Roger attaquant son adversaire.

Le routier a le front broyé sous son casque de fer. Sa main a bien porté, en tombant, un coup à son vainqueur; mais Castelbon ne l'a pas senti. Il n'a devant les yeux que Marie et le soldat qui l'entraîne; ses propres dangers s'effacent devant ceux dont la fille d'Arnaud est environnée. Le ravisseur fuit, emportant sa proie; son cheval n'a pas eu des fatigues récentes à supporter. En vain une voix plaintive et douce ose supplier l'agent de Butler, en vain la demoiselle éperdue cherche à dégager du bras robuste

(1) Petites fermes ou métairies.

(2) Ce lieu porte encore le même nom.

mesure vis-à-vis du ministère. Il a fait sonder M. Guizot pour savoir si le cabinet aurait un candidat, et, dans ce cas, s'il serait l'objet de ses préférences. M. Guizot lui a fait répondre qu'il était impossible au ministère de prendre une résolution positive à cet égard. Accepter un candidat, ce serait donner à l'opposition un prétexte pour avoir le sien, et qui sait si l'opposition, pour faire pièce au cabinet, ne se résignerait pas à pousser M. Dupin, qui, avec les quelques voix personnelles dont il dispose, pourrait bien arriver à la majorité? Ne vaut-il pas mieux que le ministère laisse la chambre parfaitement libre de faire ce qu'elle jugera convenable, sauf à intervenir auprès de M. Dupin pour l'empêcher de se prêter à toute intrigue qui pourrait avoir pour objet de contrarier la marche du cabinet?

Pour faciliter cette conduite, M. Sauzet ne pourrait-il pas déclarer que, quoi qu'il arrive, c'est pour la dernière fois qu'il se met sur les rangs? Ne pourrait-il pas s'engager vis-à-vis de M. Dupin à lui laisser l'an prochain la carrière tout-à-fait libre, et même à le servir de son influence, si alors il en avait besoin? On dit que la question a été ainsi posée à M. Sauzet et qu'elle sera présentée de la même façon à M. Dupin. Il paraît probable que ces deux personnages s'en arrangeront. M. Sauzet ne doit pas avoir la prétention de se perpétuer au fauteuil, et, quand il fait un retour sur lui-même, il doit se dire que sa bonne étoile lui aura fait la part bien large en lui permettant de l'occuper pendant cinq à six sessions. Quant à M. Dupin, pourquoi ne prendrait-il pas patience? Et, d'ailleurs, que pourrait-il gagner à être impatient? Peut-il compter sur l'opposition, et ne vaut-il pas mieux qu'il prenne acte des engagements du pouvoir?

Tout porte donc à croire que M. Dupin s'effacera dans l'affaire de la présidence, et qu'il donnera généreusement sa voix à son rival. L'opposition votera sans doute pour M. Odilon Barrot; mais, comme, parmi les gens qui seraient très-disposés à renverser M. Guizot, il y en a un certain nombre qui ne seraient rien moins que charmés de faire arriver le chef de la gauche dynastique, celui-ci ne réunira qu'un nombre de voix inférieur à celui qui serait nécessaire pour lui assurer le succès.

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 novembre 1844.

Des achats considérables ont été faits avant l'ouverture à 83 20 et 17 1/2, et le premier cours au parquet a été 83 15. Des achats continués sans interruption jusqu'à la clôture ont porté la rente à 83 40, et elle a fermé au parquet à 83 35. A quatre heures, la rente était de nouveau à 83 40.

Aucune nouvelle.			
Trois pour cent	83 35	Caisse Lafitte	1 95
Quatre pour cent	107	— — — — —	5037 50
Quatre et demi pour cent	115	Comptoir Ganneron	»
Cinq pour cent	119 15	CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent belge	»	Saint-Germain	937 50
Quatre et demi pour cent b.	105	Verrailles, rive droite	145
Cinq pour cent belge	106 3/4	— — — — — rive gauche	317 50
Cinq pour cent romain	104 0/0	Paris à Orléans	1042 50
Cinq pour cent napolitain	96 03	Paris à Rouen	1007 50
Cinq pour cent portugais	54 1/2	Rouen au Havre	785
Trois pour cent espagnol	33 3/4	Avignon à Marseille	900
Deux et demi pour cent hol.	»	Strasbourg à Bâle	277 50
Banque de la France	3145	Orléans à Bordeaux	645
Obligations de Paris	»	Orléans à Vierzon	745
Banque belge	585	Amiens à Bordeaux	585

Les deux cents plus forts actionnaires de la Caisse générale du commerce et de l'industrie devaient se réunir le 27 à l'effet de recevoir communication des mesures qui ont dû être prises par suite de la mort de M. Lafitte, fondateur de cet établissement. Par des lettres qui n'ont été expédiées que la veille dans la soirée, et que plusieurs d'entre eux n'avaient pas encore reçues le lendemain, ils ont été prévenus que l'époque de la réunion était remise au jeudi 12 décembre prochain.

On assure que cet ajournement a été déterminé par la conviction dans laquelle se trouvaient les gérants que ce délai leur permettrait de proposer à leurs actionnaires une réorganisation de la gérance complètement satisfaisante pour tous les intérêts. Nous désirons sincèrement que telle soit la cause de cet ajournement; mais il n'en aura pas été moins fâcheux. Il y a six mois que M. Lafitte est mort, et il a semblé à beaucoup de personnes que ces six mois eussent pu suffire pour prendre des résolutions sur lesquelles on ne paraît pas encore être d'accord à l'heure qu'il est. Si la réunion annoncée pour le 27 eût eu lieu, on aurait, d'après ce que nous croyons, proposé aux actionnaires présents d'accepter M^{me} Lafitte pour remplacer son mari en qualité de gérant, et de changer la raison sociale actuelle *Jacques Lafitte et Co* en celle-ci: *Veuve Jacques Lafitte et Co*. Cette combinaison paraît avoir été abandonnée. Des gens qui se prétendent bien informés annoncent qu'à la

réunion du 12 décembre prochain, MM. Lebaudy et Roussac, gérants en exercice, proposeront de donner pour successeur à M. Lafitte M. Jacques Lefebvre, chef d'une des premières maisons de banque de Paris, et l'un des régents de la banque de France. Nous répétons ce bruit, mais nous ne le garantissons pas, car il nous paraît peu probable qu'il soit fondé.

Il paraît que le *Journal des Débats* est à court de réflexions sur toutes choses, car il sert aujourd'hui à ses lecteurs, en *premier-Paris*, une correspondance de Madrid qui décrit le bal offert par par Narvaez à la reine Isabelle. Ce bal a eu une signification politique: savez-vous pourquoi? C'est que les rois d'Espagne, suivant l'étiquette de la maison impériale d'Autriche, ne se rendaient jamais chez des particuliers. La reine Marie-Christine, étant régente, y avait déjà dérogé en acceptant une invitation chez le comte de Torenio.

Le *maréchal* Narvaez a ouvert le bal en dansant avec la reine le premier quadrille français. La reine était très animée et dansait avec une grâce parfaite. Au second quadrille, c'est M. le comte de Bresson qui sautait avec la petite Isabelle, et l'Angleterre, représentée par M. Bulwer, et tenant par la main l'infante Luisa Fernanda, faisait vis-à-vis à ce couple très-intéressant. M. Bulwer pouvait être jaloux; au troisième quadrille, c'est avec lui que la petite fille couronnée a fait la chaîne anglaise. Au quatrième, elle avait pour cavalier le général Concha, que le correspondant a la bonté d'appeler un des chefs de l'opposition au congrès, et ce n'est qu'au cinquième quadrille qu'elle a dansé avec le duc de Medina-Celi, descendant de la famille royale, et premier grand d'Espagne.

« Cette circonstance, après le rejet par le congrès du principe d'hérédité dans l'organisation du sénat, rejet auquel le discours si éloquent de M. Donoso-Cortez, secrétaire de la reine, a contribué puissamment, a causé, dit le correspondant, un grand désappointement parmi l'aristocratie espagnole. »

Il paraît que les habiles de ce côté-ci des Pyrénées veulent donner à la reine les bénéfices d'une espèce d'opposition par ces fausses allures demi-bourgeoises avec lesquelles on a fait ailleurs tant de dupes.

Parmi les riches costumes qui se rencontraient dans ce bal, il y avait un uniforme d'officier d'état-major de la garde nationale de Paris. Il était porté par un *jeune et brillant auditeur* de notre conseil d'état. Quel rapport a donc notre garde nationale, populaire dans son origine et dans ses fonctions, avec cette foule de courtisans, à la tête desquels étaient les membres du congrès et des saltimbanques en uniformes militaires ou civils?

Nous avons dit que M. K. Polk, candidat des démocrates américains aux Etats-Unis, était sûr dès à présent, quoi qu'il arrivât, d'être élu président. Le *Courrier des Etats-Unis*, qui n'est pas un partisan très-ardent des démocrates, cherche à apprécier quelle est la signification de son élection, et se demande quelles seront les conséquences probables de la magistrature qu'il exercera du 4 mars 1845 au 4 mars 1849. Nous laissons au *Courrier* toute la responsabilité de ses défiances que nous ne partageons pas.

« Si nous prenions au sérieux le désespoir des whigs, le futur président serait une sorte d'antechrist, précurseur de toutes les abominations et de toutes les désolations; comme aussi, si nous voulions en croire les démocrates, le vainqueur de Henry Clay serait un bienheureux messie destiné à racheter tous les péchés et à réparer toutes les misères auxquelles l'Union est en proie depuis la courte apparition des whigs au pouvoir fédéral. Quant à nous, nous ne poussons aussi loin ni les espérances ni les craintes. La nomination de M. K. Polk, il est vrai, a une signification très-explicite, presque diamétralement opposée à celle qu'aurait eue la nomination de Henry Clay. Mais, en politique comme en toute chose, il y a loin de la théorie à la pratique, et nous sommes convaincus d'avance que, si l'administration de M. K. Polk empêche la réalisation de toutes les promesses faites dans le programme électoral des whigs, elle n'en verra pas moins arriver rapidement le terme de ses quatre années d'existence sans avoir pu réaliser la plupart des promesses contenues dans le programme électoral de la démocratie.

» Nous n'aurons ni la banque nationale, ni la distribution des produits des terres publiques, ni la nationalisation des dettes des états, ni l'abolition du *veto* présidentiel, ni l'interdiction des présidences à deux termes. Mais aurons-nous un tarif basé sur les libertés commerciales et la résurrection du *sub-treasury*? Aurons-nous l'annexion du Texas et l'occupation de l'Orégon? A chacune de ces questions, nous n'hésitons pas à faire des réponses négatives, ou tout au plus à demi satisfaisantes; non pas que nous doutions

de la bonne volonté qu'a la démocratie de remplir tous les engagements pris par elle, mais nous doutons de sa puissance. Quant au tarif, d'abord, il ne faut pas espérer qu'il y sera fait avant deux ans; la majorité sénatoriale appartiendra aux whigs, contre l'esprit de parti desquels viendront se briser toutes les réformes fiscales qui pourraient être tentées par la chambre des représentants ou par l'exécutif démocratique. Et puis, à la session suivante, en supposant que la majorité soit démocratique dans l'une et l'autre chambre du congrès, il est fort douteux qu'au sein de cette double majorité il se trouve un nombre suffisant d'adversaires du monopole manufacturier pour réformer radicalement le tarif de 1842, qui n'aura pas seulement pour lui l'appui des whigs dont il est l'œuvre, mais aussi celui des sénateurs et représentants démocrates élus par les états qui, comme celui de la Pensylvanie, ont un puissant intérêt à la prospérité des manufactures indigènes. Il ne faut pas oublier, en effet, que, dans la chambre des représentants de 1842, le tarif fut redevable de son adoption à plus d'une voix démocratique, et qu'il aurait été repoussé dans le sénat, s'il n'avait reçu le vote de M. Silas Wright, qui vient d'être nommé gouverneur par la démocratie de New-York.

Telles sont les hypothèses du *Courrier des Etats-Unis*. On voit qu'il ne veut déplaire ni aux whigs ni aux démocrates, et qu'il tient la balance égale entre eux. Nous saurons avant un an si ses prévisions se sont justifiées.

Le *Journal du Havre* ajoute à cet extrait: « Nous avons annoncé que les Français naturalisés à New-York avaient décidé, en assemblée générale, qu'ils prendraient part aux élections. Leur suffrage unanime a été donné à M. Polk, pour la présidence, et à M. Darrms, pour la vice-présidence. »

Le *Times* a des nouvelles de Taïti jusqu'au 15 juillet. Si l'on en croit le rapport d'un capitaine de baleinier, le 20 juin, le gouverneur Bruat a marché contre les indigènes rassemblés à la pointe de Vénus; il était à la tête de 400 hommes. Les indigènes cachés ont laissé passer le corps principal de troupes et ont tiré sur l'arrière-garde. M. Kean, un des missionnaires, qui se promenait devant la mission anglaise, a été tué d'une balle. Les Français ont eu 3 tués et 7 blessés. Presque en même temps, au sud, une autre collision avait lieu. Les naturels ont été mis en déroute. Les Français ont eu 5 hommes tués et 7 blessés. On ignore les pertes des indigènes; d'ailleurs, le journal anglais ne se soucie pas de le dire. Le jour suivant, Les Taïtiens s'avancèrent sur la ville et incendièrent le bâtiment de la mission française et la chapelle. Le *Times* parle de trois Français que les Taïtiens ont saisis et qu'ils ont fait mourir dans d'horribles tourments. Quelques jours avant le 15 juillet, un nouvel engagement aurait eu lieu, dans lequel les Taïtiens, le journal anglais l'avoue cette fois, auraient perdu beaucoup de monde. Un vaisseau marchand, la *Bourbonnaise*, s'est perdue dans les eaux de Taïti. L'équipage seul a été sauvé.

Les Montévidéens viennent de capturer deux navires. Une correspondance parle de deux navires au pavillon buéno-ayrien; une autre parle de deux navires appartenant à l'escadre de l'amiral Brown. Dans le second cas, l'affaire pourrait bien prendre une tournure sérieuse.

Par ordonnance royale du 17 novembre, insérée au *Moniteur*, les droits de navigation établis sur le canal des Ardennes continueront d'être perçus jusqu'au 1^{er} juillet 1845, conformément au tarif actuellement en vigueur.

Une autre ordonnance royale du même jour porte ce qui suit: « A partir du 1^{er} janvier 1845, le droit de navigation sur le canal du Centre, dans le cas où il est perçu en raison du degré d'enfoncement des bateaux, sera réglé d'après le tonnage déterminé en exécution de l'ordonnance du 15 octobre 1836, sous déduction, pour le bateau vide, du tirant d'eau énoncé au procès-verbal de jaugeage. »

LE CABINET ANGLAIS ET LA COMPAGNIE DES INDES.

Nous lisons dans le *Scotsman* (l'Écossais), journal ordinairement bien informé en matière de modifications politiques:

« Nous avons des raisons pour croire que le ministère médite un changement complet dans le gouvernement de l'Inde, et qu'il présentera, lors de la prochaine session, un bill tendant à retirer tout pouvoir politique à la cour des directeurs de la compagnie des Indes. Le conflit qui a eu lieu récemment entre le gouvernement et les directeurs, à propos du rappel de lord Ellenborough, peut avoir précipité cette mesure; mais il est bien connu que

qui la presse son corps tremblant et épuisé, ce bras de fer la retient attachée à la croupe du coursier. Le traître est déjà presque hors d'atteinte, et le destrier d'Edouard n'a pas goûté le repos depuis près de deux jours, deux grands jours d'été! Marie perd toute espérance.

Mais le même aboiement dont elle a été déjà frappée, cette fois plus rapproché d'elle, résonne encore dans la vallée. Un énorme chien de montagne, qu'elle a vu naguère à Castelpenent, accompagnant le jeune Castelbon, s'élançait au-devant du cheval qui l'entraîne. Excité par la voix de Roger, il est devenu furieux; son poil s'est hérissé, sa gueule écume, son œil est rouge de sang, et ses dents meurtrières s'impriment à chaque bond dans les naseaux entr'ouverts du coursier effrayé. Celui-ci s'arrête, se cabre; l'épéron déchire en vain ses flancs. Le ravisseur, hors de lui, vomit mille imprécations; sa voix rauque et forte est impuissante. Enfin il a recours à sa lance pour mettre un terme aux attaques réitérées de ce chien importun; sa main appesantie sur la captive quitte un instant sa proie. La lance est poussée, l'assaillant a mordu la poussière. Mais Marie a senti ce mouvement; elle s'est élancée avec une résolution dictée par le désespoir. Son pied léger a franchi le sentier; le bocage coupé de haies est devenu son asile.

Elle a dit; mais pendant qu'Arnaud et sa fille s'abandonnaient aux charmes d'un si doux entretien, on avait aperçu sur le sentier longeant la rive droite de l'Ariège des détachements nombreux de soldats s'avancant en ordre, environnés d'une nuée de poussière. Sur un plan plus éloigné, l'horizon était chargé d'une fumée épaisse s'élevant vers les cieux sous mille formes fantastiques. Si, malgré ces signes trop certains de la présence des croisés, qui venaient sans doute de réduire en cendres quelques bourgs du bas pays, il fut resté des doutes aux défenseurs de Castelpenent, ils eussent été levés par le spectacle que leur offrirent les villages les plus rapprochés du château. Les cloches, violemment agitées dans les lieux où les partisans du nouveau culte ne les avaient pas encore sacrifiées à leur intolérance (1), se répandaient de hameau en hameau, et leur tintement solennel, grossi par les échos, portaient l'épouvante dans tous les cœurs. On voyait une multitude de manants en haillons s'arracher à leurs rustiques demeures, emportant avec eux, au sommet des montagnes ou dans les antres fortifiés, ce que, en temps de paix, ils avaient pu dérober aux avides regards de leurs seigneurs. Le père poussait ses boucs, ses brebis devant lui, jetant un regard douloureux sur la cabane où il reçut le jour, et qui, sans doute, allait tomber sous les coups d'un farouche ennemi; il laissait dans les champs ses fruits, sa moisson, le pain d'une année, la nourriture de ses troupeaux, et son cœur pressentait qu'au retour tout ce

qui faisait sa joie serait devenu la proie des flammes.

III.

Le soleil avait huit fois éclairé les vallées profondes du comté de Foix depuis le jour témoin de ces divers événements, lorsque sur la plate-forme où Castelpenent s'élevait naguère avec ses tours gothiques et ses créneaux aériens, un guerrier de haute stature, au port majestueux et imposant, vint s'asseoir au milieu de ruines encore fumantes. La lune éclairait l'étrange gorge, mais sa lumière, à demi voilée par des nuages amoncelés vers l'orient, ne jetait qu'une clarté incertaine et lugubre. L'horizon, vers le sommet des montagnes, était couvert d'une large tenture noire que des éclairs fréquents déchiraient. La nature semblait partager le deuil des malheureux habitants du pays, dispersés dans les forêts ou cachés dans les grottes profondes. L'air embaumé du vallon s'était changé en une odeur de soufre et de fumée.

Sur les bords si riants de l'Ariège, arbres, vignes, moissons, chaumières, le feu a tout dévoré. Au lieu du chant joyeux du père et du moissonneur, au lieu des chœurs de jeunes filles assises en rond sous l'ormeau séculaire et s'égayant pendant la veillée, l'écho ne répète plus que le cri lointain des sentinelles ennemies, se répondant d'heure en heure aux postes avancés, ou les chansons délirantes des croisés vainqueurs campés dans la plaine. Quel spectacle pour un montagnard! Des Français (1), des Allemands, des étrangers avides de rapine et de sang foulent du pied le sol de sa patrie! Castelpenent n'offre plus qu'un monceau de débris; Varilhes a été consumé par les flammes (2); le bourg de Foix, trois autres châteaux-forts de la contrée sont tombés sous la torche et la hache ennemies. Le même sort attend-il donc jusqu'au moindre hameau?

Non moins lugubre que ces scènes d'horreur, le front de l'étranger assis au milieu des ruines est chargé d'un épais nuage. Sous son casque aplati ses yeux ont pris une morne immobilité. Le tronçon d'une colonne lui sert de siège; sa tête repose sur sa main, soutenue elle-même par le pommeau d'une longue épée. Pourquoi des soupirs de femme s'échappent-ils de cette bouche accoutumée à commander le carnage? pourquoi une larme involontaire vient-elle se mêler aux gouttes de sueur dont les fatigues des combats ont sillonné ce mâle visage? En vain, au milieu d'une cour brillante, des rêves de grandeur lui font oublier ses cruautés, la nuit il se retrouve avec lui-même, et son sommeil n'est jamais tranquille; pendant qu'une armée entière est livrée au repos, seul il demande à la nature un peu d'air et de solitude.

(1) Les hommes du midi de la France appelaient encore les hommes du nord les Français.
(2) Les habitants de Varilhes, à l'approche de l'ennemi, incendièrent eux-mêmes leurs habitations.

Tout-à-coup le guerrier, qui se croyait seul, entend auprès de lui des pas lents et mystérieux. Une femme a prononcé tout bas, mais avec un sentiment d'horreur, le nom de Montfort. A ce nom, la tête pesante de l'étranger s'est soulevée; il prête l'oreille; sa bouche s'ouvre pour interroger ceux qui viennent troubler ses méditations. Mais il a vu un vieillard qu'une jeune fille guide à travers les débris du manoir. Cette vue excite sa curiosité; il hésite, il se tait, il écoute.

— Pourquoi, mon père, a dit la même voix, pourquoi vous obstiner à revoir des lieux qui nous rappellent de si tristes souvenirs? Tout me parle ici de ma bonne maîtresse, de notre jeune et vertueuse Marie. « Marie, me disait-elle l'autre jour, le moment n'est pas loin de notre union avec Roger; mais nous ne nous séparerons pas, tu viendras à Castelbon, nous y serons heureuses tous deux! » et son cœur généreux formait mille plans sur mon avenir... Pauvre Marie!... deux jours après elle devait tomber sous le poignard de ceux qui combattent, disent-ils, pour un Dieu de paix! Ni jeunesse, ni beauté, ni prières, ni larmes, n'ont pu désarmer le bras de ses bourreaux. Une faible femme, son père, un vieillard, un jeune chevalier enchaîné sur sa couche, tout a été enveloppé dans la même proscription, et la trahison a conduit le glaive ennemi... Mon père, fuyons, fuyons ces ruines; j'entends au camp ennemi le son de l'airain, c'est sans doute le signal d'un nouveau carnage... Dérobez au moins votre vie à la fureur de ces étrangers sanguinaires.

La trompette, mon père, a dit la même voix, mais le vieillard n'en est pas ému. Il est venu dire un dernier adieu à l'antique demeure de ses maîtres, ses maîtres dont les cadavres à demi brûlés reposent sous ces débris. Au lieu de fuir, le pieux serviteur s'est prosterné sur la pierre, sa tête chauve s'est découverte, et sa voix cassée a prié pour les malheureuses victimes.

Lorsqu'il se relève, l'étranger, jusque-là inaperçu et du vieillard et de sa fille, s'éloigne d'un pas rapide. Sa taille gigantesque se dessine à travers les pans de muraille faiblement éclairés par l'astre du soir. Le vent du nord a soulevé sa longue chevelure et se joue dans les replis d'un manteau dont une croix rouge, signe de ralliement des croisés, fait ressortir la blancheur.

A cette apparition, on eût dit le génie des tombeaux fuyant comme une ombre devant la lumière, ou l'ange déchu de sa pureté première évitant le regard perçant de l'éternel.

C'était Montfort. Le lendemain, dès l'aurore, les bannières du chef des croisés, portant pour devise le mot *Veritas*, et surmontées d'un lion d'argent, furent déployées, et les hordes qui depuis neuf jours campaient dans l'étroite plaine dominée par Castelpenent s'éloignèrent des montagnes pour aller exercer leurs fureurs sur un autre théâtre. UN PAYSAN DE L'ARIEGE.

(4) Les hérétiques de cette époque appelaient les cloches les *trompettes du diable*.

on a toujours eu l'intention de faire suivre par des changements radicaux, dans l'administration de notre vaste empire des Indes, l'abolition du monopole commercial de la compagnie; nous croyons donc être bien informés en annonçant que les princes-marchands de Leadenhall-street seront déposés, si les ministres sont assez forts pour accomplir son dessein.»

La *Sentinelle* publie les détails suivants, relatifs aux études qu'a fait faire le gouvernement de la ligne de Marseille à Toulon, qui sont extraits d'un travail distribué aux chambres par les soins de M. le ministre des travaux publics pendant la dernière session, et qui seront lus avec intérêt :

LIGNE DE MARSEILLE A LA FRONTIÈRE D'ITALIE.

Les études sommaires faites jusqu'à ce jour sur la ligne de Marseille à Toulon établissent la possibilité, nonobstant les difficultés que présente le terrain, de réunir ces deux grands ports par un chemin de fer, sans dépasser pour les pentes et les rampes la déclivité maximum de 0,0105, et sans descendre pour les rayons des courbes au-dessous de 800 mètres. Voici, d'après ces études, quelle serait la direction du tracé :

PARTIE SITUÉE DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.
La gare de départ à Marseille serait la même que celle du chemin d'Avignon, c'est-à-dire qu'elle serait établie près de la place Bernard-au-Bois à la côte 0,50 au-dessus du niveau de basse-mer.

A partir de ce point, le chemin franchirait successivement la route royale n° 8 bis et le ruisseau du Jarret, se détournerait sur la droite pour entrer dans la vallée de l'Huveaune qu'il traverserait à la hauteur de Saint-Marcel, couperait immédiatement après la route royale n° 8, longerait cette route jusqu'en vue d'Aubagne, se développerait sur la droite pour atteindre le col de Messugnier qu'il passerait en souterrain, puis descendrait successivement dans le bassin de Cassis et dans celui de la Ciotat en perçant le col dit *Pas de la Belle-Fille* et quatre autres contreforts de moindre importance.

De Marseille au col de Messugnier, sur une longueur de 22,290 mètres, on monterait successivement par des rampes de 0,00445, 0,00459 et 0,0103.

Du col de Messugnier jusqu'à la limite du département du Var, près du hameau des Garcins, sur une longueur de 45,500 mètres, on descendrait par une pente uniforme de 0,00895. La longueur totale des six souterrains serait de 4,700 mètres.

TRAVERSÉE DU DÉPARTEMENT DU VAR.

D'après les reconnaissances faites dans ce département, le tracé, à partir du hameau des Garcins, se développerait sur le versant méridional de la vallée de la Lecque, passerait par un étroit défilé de peu de longueur entre les villages de la Cadière et du Castellet, suivrait pendant quelque temps la rivière du Grand-Vallat, traverserait le contrefort qui sépare le bassin de Randol de celui de Saint-Nazaire, puis la rivière de la Reppe, franchirait au point le plus bas la chaîne de montagnes qu'on rencontre entre Saint-Nazaire et Toulon, suivrait une petite vallée jusqu'à la rivière Neuve, passerait cette rivière sous le fort Malbousquet, et aboutirait enfin au glacis de la place de Toulon, près de la porte de France, à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Chronique.

On nous assure qu'en ce moment, sous prétexte d'économie, on va réduire considérablement l'effectif des chevaux dans chacun de nos régiments d'artillerie; on ne leur laissera pas même le nombre de chevaux strictement nécessaire pour l'instruction du corps, et, dans le cas où nous aurions à mettre sur pied quelques troupes de rassemblement, on se trouverait sans batteries disponibles. Nous ne comprenons pas qu'on prenne une pareille mesure dans l'état où sont les choses.

— Il y a dans divers quartiers de la ville de grandes allées servant de communication entre deux rues; dans ces allées il existe ordinairement des pompes dont l'eau se répand sur les dalles usées qui deviennent très-glissantes. Plusieurs de ces passages sont devenus presque impraticables par ces temps de pluie et de brouillard. On nous signale principalement celui qui communique de la rue Ecorcheboeuf à l'impasse Pazy, près des Célestins, comme l'un des plus dangereux; presque tous les jours des personnes y tombent. Les dalles de ces passages devraient être repiquées ou carrelées.

— Nous avons dernièrement signalé un grave abus qui se commet non pas seulement sur le marché de la place Saint-Jean, le seul dont nous avons parlé, mais sur tous les principaux marchés de la ville. Les marchands forains arrivent habituellement au point du jour. La plupart d'entre eux remettent leurs marchandises à des *commissionnaires* qui, moyennant une certaine somme, se chargent de les vendre. Les revendeurs arrivent ensuite par troupe et achètent à tout prix les marchandises confiées aux *commissionnaires*. De sorte que les fruits et les légumes ont déjà été l'objet de deux spéculations avant d'arriver dans le panier de la ménagère. Les *commissionnaires* et les revendeurs se font la guerre comme se gênent les uns les autres dans l'exercice de leur trafic; il n'y a que le consommateur qui ne dise rien. Ce serait cependant à lui seul à se plaindre. Si le marché s'ouvrait à une heure fixe pour tout le monde et qu'il fût défendu aux revendeurs d'accaparer la marchandise, la classe ouvrière, qui se lève de bonne heure, pourrait faire quelque économie sur les objets de première nécessité.

— Les chefs arabes semblent prendre goût aux spectacles, et le public curieux les suit ou plutôt les précède au théâtre. Hier, à la représentation d'*Atim et Zora*, il y avait foule. Les dames, qui étaient en petit nombre aux précédentes représentations, et qui semblaient vouloir faire mentir le proverbe, se trouvaient en majorité à celle d'hier. Elles braquaient bravement leurs longues-vues sur les Arabes qui ne paraissent point en être fâchés. La diversité des personnages du ballet que nous venons de citer, leurs danses variées, leur pantomime animée, et l'extravagance de leurs costumes, ont paru produire beaucoup d'effet sur l'esprit des étrangers. C'est en effet le genre d'ouvrage qui doit principalement leur être agréable.

— Avant hier matin, aux Brotteaux, une jeune femme a tenté de s'empoisonner en avalant une dose considérable de laudanum. Grâce aux secours intelligents qui lui ont été prodigués, on espère que cette tentative de suicide n'aura pas de suites fâcheuses. L'amour n'est, dit-on, pas étranger à la funeste résolution prise par cette jeune femme.

— Un projet d'association vient d'être formé entre les propriétaires dont les biens se trouvent incessamment menacés par l'inondation du Rhône, dans l'espace compris entre Beaucaire et la mer, afin de subvenir en commun, et chacun dans la proportion de son intérêt, à l'entretien des digues qui protègent les contrées du littoral.

Ce projet se trouve développé dans un mémoire publié par MM. Bouvier, ingénieur en chef, directeur de la vallée du Rhône, et Alex. Surell, ingénieur ordinaire de la 3^e section du Rhône; à ce mémoire est joint un plan très étendu, dressé par les mêmes ingénieurs, de la portion du territoire qu'il s'agit de mettre à l'abri des inondations.

— Si nous sommes bien informés, M. le receveur du bureau de l'octroi de Lyon au pont de la Guillotière n'apporte pas dans l'exercice de ses fonctions et dans ses relations avec le public des formes toujours très honnêtes.

MM. les employés de l'octroi, nous le reconnaissons, ont des devoirs pénibles à remplir; mais ce n'est point une raison pour qu'ils s'oublient au point d'user de formes impolies et très-souvent acerbes.

(Journal de la Guillotière.)

— Les habitants de la rue Passet, quartier Combalot, à la Guillotière, font établir à leurs frais des trottoirs dans cette rue. Nous félicitons les habitants de la rue Passet d'avoir donné l'exemple à leur quartier, qui ne possède qu'un petit nombre de trottoirs.

Il serait à désirer que ces sortes de travaux prissent une très-grande extension et se propageassent dans toutes les rues, et notamment dans la Grande-Rue qui est la plus importante de la commune.

(Idem.)

— Le conseil municipal de la Guillotière a ajourné à l'année 1846 le placement de réverbères dans les lieux ci après : un réverbère à gaz pour chacune des rues Cavenne, Sainte-Elisabeth et Bossuet, l'avenue de Noailles et l'angle de l'avenue de Vendôme et de la rue Bossuet.

(Idem.)

— La fille d'un honorable industriel de notre ville s'est enfuie hier, sur les trois heures du matin du domicile paternel. Elle était malade depuis quelque temps et avait plusieurs fois manifesté l'intention de se noyer. Un factionnaire l'a, dit-on, vue partir en corset et en caleçon, se dirigeant vers la Saône. Malgré d'actives recherches, on n'a pu jusqu'à ce moment trouver ses traces. Il est à craindre qu'elle ait accompli son triste projet de suicide.

— Dans la nuit du mercredi au jeudi de cette semaine, des voleurs se sont introduits dans les caves de la maison portant le n. 49, rue Plat-d'Argent. Il ont entevé des vins en bouteilles et en ont tiré d'un tonneau. Ils n'ont nullement été inquiétés dans leur criminelle opération.

— Nous sommes priés d'annoncer que l'assemblée générale de MM. les électeurs fabricants de soieries, convoquée pour demain samedi 30 novembre, est renvoyée au mardi 17 décembre prochain.

— Jeudi dernier, un journalier se présente pour demander du travail dans une maison aux environs de Chalamont (Ain). La domestique sortait pour porter à dîner aux travailleurs dans les champs. Cet individu, ayant reconnu qu'il ne restait personne au logis, est parvenu à s'introduire dans la maison par une croisée; il a volé un fusil double de chasse, une carnaissière avec la poudre et le plomb, un manteau doublé en velours et à petit collet, trois draps de lit et une blouse.

— Le conseil-général de l'Ain, dans sa dernière session, a émis le vœu qu'une école communale de filles pour la lecture, l'écriture et la couture fût établie et entretenue dans les communes de douze cents âmes et au-dessus, et que, dans toutes celles où il en existe déjà, le conseil municipal fût invité, si l'école est tenue régulièrement et d'une manière satisfaisante, à reconnaître son existence et à rendre témoignage de son utilité commune par l'allocation d'une subvention sur les fonds municipaux, en imposant du reste à cette école des obligations pour l'enseignement des filles indigentes.

Une circulaire préfectorale invite, en conséquence, les maires des communes qui se trouvent dans les cas prévus par le conseil-général à appeler le conseil municipal à examiner si les besoins de la commune n'exigent pas qu'elle concoure à l'établissement d'une école de filles ou à l'entretien de celle qui existe, en adjoignant, au besoin, à ce conseil les plus forts contribuables, pour le cas où une imposition spéciale serait nécessaire.

L'influence de MM. les pasteurs peut être également utile pour cette œuvre, non pas en prenant sous leur patronage telle ou telle école, — ce qui a souvent de graves inconvénients, — mais en appliquant la sage et impartiale prévoyance d'un bon curé qui ne voulait admettre à la première communion aucune fille qui n'eût fait et cousu une chemise; les familles, mieux soignées, mieux raccommodées, mieux vêtues dans son village, n'eurent pas à se repentir de ce moyen ingénieux de reconnaître l'âge de discrétion.

(Journal de l'Ain.)

Spectacles du 29 novembre 1844.

GRAND THÉÂTRE. — La Favorite. — Un Bal travesti. — L'Acte de Naissance.

CÉLESTINS. — La Comtesse d'Altemberg. — Fournier en Voyage. — Les Marocaines.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 24 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. ZANGIACOMI.

Bande Fourier, dite des Escarpes. — Seize accusés. — Vols à main armée et tentatives d'assassinat.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

Quinze individus, dont quelques uns portent le costume gris des maisons centrales, sont introduits par la gendarmerie, et prennent place sur le banc des accusés; ce sont les nommés :

Fourrier, âgé de 27 ans, imprimeur en papiers peints; Teppaz, 23 ans, journalier; Poil-de-Vache, 36 ans, ferblantier; la fille Legrenier, 30 ans; Magaier, 25 ans, journalier; Cornu, 29 ans, bonnetier; Loiro, 41 ans, garçon-maçon; Dorange, 21 ans, chapelier; Pavie, 18 ans, bijoutier; Lepoule, 20 ans, ouvrier en papiers peints; Durand, 19 ans, garçon couvreur; Hennon, 22 ans, sculpteur; Brunet, 22 ans, serrurier; Mulot, 33 ans, distillateur; Mayas.

Le seizième accusé est contumace; c'est le nommé Abriot.

Les défenseurs des accusés sont M^{rs} Feverie, Cauvain, Blot-Lequesne, Toupillier, Joward, Binot de Villiers, Pillaut, Madier de Montjau, Nogent-Saint-Laurent, Aynié, Cabrol de Mouté, Sully-Lévis et Dozance.

M. l'avocat-général Jallon occupe le siège du ministère public.

Après l'accomplissement des formalités ordinaires, le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation. Il en résulte que tous les vols, au nombre de vingt-quatre, imputés aux accusés, remontent à l'année 1843 et aux premiers mois de cette année, et qu'ils ont été commis, pour la plupart, la nuit, dans les rues, à l'aide de menaces et de violences graves, souvent avec armes et effusion de sang.

Cette affaire présente avec celle de la bande Courtot, récemment jugée, cette analogie, notamment, que c'est aux révélations de deux des principaux accusés, Fourrier et Teppaz, arrêtés les premiers, que la justice doit d'avoir été mise sur la trace de tous ces malfaiteurs; mais elle s'en distingue par la gravité capitale des charges relevées par l'accusation; nous pouvons ajouter qu'elle s'en distingue aussi par la physionomie des accusés. Au lieu de cette attitude presque insouciant et de ce bavardage bryant que l'on pouvait remarquer chez les complices de Courtot, nous voyons ici des visages durs et sinistres, qui semblent décèler l'audace du crime poussée à sa dernière limite. Fourrier annonce surtout une résolution et une énergie peu communes; ses yeux vifs, ses lèvres serrées, son geste impérieux, le signalent tout d'abord comme

l'un des individus les plus dangereux de cette bande de voleurs et d'assassins.

Comme nous l'avons dit, tous les crimes dont il s'agit dans cette affaire présentent le même caractère : ces malfaiteurs rôdaient la nuit dans les rues, les uns faisant le guet, et servant, pour ainsi dire, d'éclaireurs; les autres, prêts à se jeter sur le premier passant qu'ils rencontraient et à le frapper avec leurs poignards avant de le dépoiller.

Aussi, leur bande était-elle désignée, dans le langage des voleurs, sous le nom de bande des *escarpes*, c'est-à-dire des assassins. Souvent, ils se contentaient de saisir leurs victimes à la gorge, et de les serrer avec violence, jusqu'à ce que l'évanouissement s'en suivit.

De là encore ce nom terrible de bande des *étrangleurs* qui a été donné à cette redoutable association.

Aucune des attaques nocturnes signalées par le ministère public n'a heureusement été suivie de la mort de la victime; mais elles ont souvent eu les conséquences les plus graves; plusieurs personnes souffrent encore aujourd'hui des suites de leurs blessures ou des effets de la terreur qu'elles ont éprouvée; l'une d'elles, un médecin, se trouve atteinte d'une paralysie partielle; une autre est affectée de surdité.

Les accusés sur lesquels pèsent les charges les plus nombreuses et les plus graves sont Fourrier, Teppaz et Magnier. C'étaient les bandits les plus résolus, ceux qui maniaient le plus hardiment le couteau. Leur complice habituelle était la fille Legrenier, concubine de Teppaz, dont le rôle était de faire le guet et d'arrêter les passants par des propositions obscènes.

Du reste, les mille expédients plus ou moins ingénieux, les détours et les ruses à l'aide desquels tant de vols se commettent chaque jour, étaient complètement dédaignés par les affiliés de cette bande, qui pratiquaient le vol et l'assassinat avec cette brutalité grossière que l'on pourrait appeler la *classique* du genre. « La bourse ou la vie !... Si tu cries, je te tue ! » Ils ne faisaient point d'autres phrases que celles-là, et avant que le passant atterré eût pu fuir ou se mettre en défense, il était pris à la gorge, terrassé, et bientôt dépouillé de l'argent et des objets précieux qu'il portait sur lui.

C'est ainsi que fut attaqué, dans le courant d'août 1844, M. le marquis de Gatria, au moment où il allait rentrer à son domicile, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Après avoir lutté avec courage contre deux individus, il succomba, épuisé de fatigue et grièvement blessé au bras droit. A la même époque, un sieur d'Apsol fut assailli rue Saint-Georges, frappé à la poitrine de trois coups de couteau, dont l'un, porté dans la région du cœur, faillit être mortel. L'assassin était Fourrier. Le sieur Poterlot, de Reims, s'étant égaré rue de la Roquette, eut le malheur de s'adresser précisément à l'un de ces rôdeurs de nuit. Deux autres les rejoignirent aussitôt, et il fut pris à la gorge et dépouillé de sa montre, de plusieurs pièces d'or et de son portefeuille contenant un billet de 500 f. C'est lui qui a été atteint d'une surdité dont il souffre encore aujourd'hui.

Un sieur Carteron fut également attaqué rue d'Anjou par cinq individus; trois d'entre eux lui déchiraient ses vêtements et fouillaient dans ses poches, pendant que les deux autres lui comprimaient la gorge avec une violence telle que la langue lui sortait de la bouche. Il a été malade pendant plus de quinze jours des suites de cette brutale agression.

Tel est le caractère uniforme de la plupart des faits de cette cause que, par cette raison, nous nous abstenons de détailler. Nous ajouterons seulement que, parmi les accusés, quelques uns sont plus particulièrement inculpés de complicité par recel; de ce nombre est Mulat, qui exploitait un fonds de distillateur-liquoriste, où il ne recevait que des filles perdues et des voleurs de profession. C'est chez lui que ceux-ci se réunissaient pour se concerter à l'avance, ou pour faire le partage des objets volés. Collin, le révélateur, qui a figuré dans l'affaire Courtot, l'a désigné en l'appellant *le père des voleurs*.

Une des particularités de cette affaire, c'est le nombre des victimes demeurées inconnues : neuf ou dix personnes qui ont été grièvement maltraitées et volées n'ont point porté plainte, et malgré toutes les recherches ordonnées par la justice, on n'a pu découvrir ni leurs noms, ni leurs domiciles. Les faits qui les concernent sont néanmoins établis par l'instruction et avoués d'ailleurs par plusieurs des accusés. Les antécédents de ces malfaiteurs sont des plus déplorable; la plupart ont déjà subi ou subissent en ce moment des condamnations pour vols qualifiés.

La seconde partie de l'audience a été consacrée à l'audition des témoins concernant les premiers vols; elle n'a offert, comme dans toutes ces sortes d'affaires, d'autre intérêt que celui de la lutte engagée entre les révélateurs et leurs accusés. L'un des premiers, Teppaz, a même été en butte dans sa prison à des sévices graves de la part des autres prisonniers.

Cette affaire durera au moins six jours.

Nouvelles diverses.

On lit dans un journal belge :

« Un déplorable événement est venu contrister hier matin les habitants du quartier du Marché-au-Fromage, à Bruxelles. M^{me} *** Française, âgée de trente-deux ans, mariée, ayant une jolie petite fille de dix-huit mois, habitait une chambre dans ce quartier. Son mari, professeur, s'était rendu depuis peu de jours à Tirlémont, où l'attendait une place dans une maison d'éducation; sa femme, dont les idées religieuses paraissaient depuis quelque temps fort exaltées, et s'étaient même en diverses circonstances traduites en hallucinations, fut prise cette nuit d'un accès de monomanie homicide. Elle crut voir des anges qui lui commandaient de tuer son enfant pour être des leurs; son mari lui-même lui apparaît ayant la tête couverte d'une couronne de roses blanches; il était blessé et tenait dans les mains des instruments homicides; dans cet état il lui apprit qu'il s'était tué pour aller en paradis, et invita sa femme à tuer son enfant et à se tuer elle-même pour aller le rejoindre au séjour des bienheureux.

« Cette malheureuse mit bientôt à exécution les rêves de son cerveau malade, et étouffa son enfant avec les mains, après avoir inutilement tenté de lui ôter la vie en bourrant sa bouche avec de la mie de pain. La pauvre petite victime ayant succombé, elle essaya de se détruire à son tour, et se donna sous le sein gauche quelques coups d'un petit couteau de poche; mais la douleur et l'instinct de conservation lutèrent sans doute contre sa monomanie et lui firent abandonner cette arme. Elle se recoucha alors du côté du cadavre de son enfant, espérant que Dieu ne tarderait pas à l'appeler à lui pour la réunir à sa fille qu'elle avait envoyée devant elle.

« C'est dans cette triste situation que cette malheureuse fut trouvée samedi matin. Aussitôt que l'autorité judiciaire fut instruite, MM. le procureur du roi, un des juges d'instruction, les docteurs Joly et Vandelaër se transportèrent sur les lieux, et, après avoir constaté l'état mental de cette malheureuse mère, on la fit transporter à l'hôpital Saint-Jean.

» Par un hasard singulier, le mari arrivait le matin, à l'improviste, au moment où on transportait à l'hôpital sa femme folle et le cadavre de son enfant. »

— Un journal public sur la femme qui a assassiné le libraire Daubrée, du passage Vivienne, les détails biographiques suivants, qui nous semblent bien romanesques, et que nous reproduisons sous toute réserve.

« Long-temps elle habita la rue Coquenard, 20; mais auparavant, lors de ses vingt ans, elle vivait au milieu de sa famille dans le Poitou. Tendre et romanesque, et la tête quelque peu exaltée, la jeune fille ne tarda pas à comprendre qu'il y avait dans son cœur plus d'affection qu'elle n'en pouvait dépeindre. Un jeune homme vint alors. Il était beau, séduisant, aimable; il arrivait de Paris, et savait l'art de plaire. Il plut, mit l'espoir au cœur de la jeune fille, et bientôt la trompa. Un jour, au rendez-vous, la pauvre enfant se trouva seule. Le séducteur avait oublié un couteau-poignard sur la table. Lorsqu'elle eut tout compris, elle s'empara de cette arme et jura de se venger. Sous le nom de Laborie, elle se rendit à Paris, et, depuis sept ans, le poignard dans sa poche et son enfant à la main, elle cherchait sa vengeance. C'est avec ce poignard que le libraire Daubrée a été frappé si malheureusement. »

— On peut juger par le récit suivant de la moralité et de l'efficacité de la peine de l'exposition.

Ripon, condamné à mort pour crime d'incendie par la cour d'assises de la Creuse, a vu sa peine commuée par le roi, qui a décidé que le coupable passerait le reste de ses jours au bagne et subirait une heure d'exposition au bourg de Jarnages. Des brigades de gendarmerie et des compagnies de ligne accompagnaient la voiture cellulaire qui amenait Ripon.

Des bruits commencèrent bientôt à circuler dans la foule (c'était jour de marché). « C'est Ripon ! c'est ce brigand de Ripon ! » disaient des voix. Bientôt ce cri devint général, et des malédictions de tous genres lancées contre le forçat sortaient de toutes les bouches.

A onze heures, les bourreaux de service prirent le condamné et l'attachèrent au poteau. C'est alors que les murmures et les vociférations recommencèrent parmi les spectateurs, qui se seraient portés à de graves excès sans la présence des soldats et des gendarmes, qui, malgré leur nombre, suffisaient à peine pour maintenir le bon ordre.

« Quand Ripon fut exposé, dit l'annonciateur de la Creuse, aux regards de la foule, au lieu de paraître honteux, il redressait fièrement la tête, et un rire diabolique et moqueur errait sur ses lèvres pâles. Il est rare de rencontrer des hommes d'un cynisme aussi grand. Profitant du silence qui régnait en ce moment, il prit la parole et s'écria : « Je suis gracié par le roi. Je dois cette clémence à » M. Leyraud, brave député de ce département, et à M. Fayolle, » mon avocat. »

» De nouveaux murmures s'élevèrent dans le peuple (cela se comprend, ce scélérat a réduit 200 familles à la dernière des misères), et de toutes parts on se mit à crier : « Tu nous as ruinés, » tu devais subir la mort. Qu'on nous laisse faire, si tu seras bien- » tôt expédié ! » La force armée, par de douces exhortations, fit cesser ces menaces, qui, sans elle, se fussent promptement exécutées.

» Enfin, midi sonna. Les exécuteurs des hautes-œuvres détachèrent Ripon de l'ignoble poteau et le conduisirent dans la voiture qui l'avait amené. Aussitôt la populace, au comble de la rage, se rua sur elle en hurlant : « Il faut le tuer ! il faut le tuer ! » Heureusement on se hâta d'enfermer Ripon dans sa prison ambulante, qui partit au grand trot, escortée par la troupe.

» Une heure après, Jarnages était tranquille. Le marché, interrompu pendant deux heures, reprit son cours, et les masses se dispersèrent. »

— Pendant qu'un prélat catholique exaltait jusqu'à la superstition le sentiment religieux des populations rhénanes, un faux prophète prouvait, en Amérique, que l'église de Rome n'est pas la seule qui sache exploiter la passion du peuple pour le merveilleux. Voici en effet ce que l'on écrit de New-York :

« Depuis quelque temps il s'est formé une secte d'enthousiastes qui a recruté de nombreux néophytes dans nos grandes villes de l'est; cette nouvelle église obéit aux inspirations d'un fougueux prédicant nommé Miller. Or, il prophétisa le mois dernier que le jour du second avènement était venu et que les fidèles devaient se préparer à comparaître devant le Seigneur, car l'esprit lui avait dit que le 23 octobre la terre tout entière serait dévorée par les flammes pour accomplir le traité conclu entre Dieu et Abraham après le déluge. Alors on vit éclater une terrible désolation parmi les pauvres crédules.

» A Baltimore et à Boston, l'autorité civile dut leur interdire par force l'entrée de leurs églises, car leurs cris plaintifs et leurs lamentations commençaient à jeter la terreur dans tous les quartiers voisins.

» Dans la soirée du 22, des troupes nombreuses de milliers sortirent de la ville vêtus de longues tuniques blanches, qu'ils ap-

peaient leur robe d'ascension; ils allaient faire, en pleine campagne, leurs adieux à la vie. Pendant quatre jours ils restèrent inébranlables dans leur foi, errant au clair de la lune à travers les bois ou sur le bord de la rivière, oubliant leurs familles et leurs enfants, qui auraient péri de faim sans l'assistance de charitables voisins.

» Quelques uns des plus fanatiques n'eurent pas la patience d'attendre l'événement qui devait signaler la fin du monde, et ils se suicidèrent parce que l'incendie général n'éclatait pas assez vite; on en cite un qui se précipita dans la cataracte du Niagara; parmi les autres beaucoup ne purent résister à la torture morale que leur esprit avait supportée trop long-temps; ils sont devenus fous et l'on désespère de pouvoir les rappeler à la prison.

» Il y a plusieurs siècles que notre pays n'avait été témoin d'un aussi triste spectacle; plaise à Dieu que les siècles à venir n'aient plus l'occasion de constater ces honteuses aberrations de l'esprit humain ! »

— Un prêtre catholique peut-il adopter? Cette grave question vient de se présenter pour la première fois devant la chambre des requêtes de la cour de cassation, et sur les conclusions conformes de M. Delangle, avocat-général, contrairement à l'opinion de M. Ledru-Rollin, elle a été résolue dans le sens de l'affirmative. Voici le considérant par lequel la cour a motivé son arrêt :

« Attendu qu'on ne trouve ni dans le code civil ni dans les canons de l'église, reconnus lois de l'Etat par le concordat de l'an X, aucune disposition qui défende l'adoption au prêtre catholique, et lui enlève ainsi le droit que tout citoyen tient de la loi, lorsque d'ailleurs il réunit toutes les conditions qu'elle exige pour l'exercice de ces droits... »

— La cour d'assises de Versailles devait, avant de clore sa session, s'occuper de l'affaire de l'élève de l'école Polytechnique qui a eu le malheur de tuer en duel un étudiant en médecine. Les délais légaux de la notification de la procédure et le jour de l'audience n'ayant pu se rencontrer, force a été de renvoyer l'affaire à une autre époque. M. le procureur du roi de Versailles a, dit-on, l'intention de demander une session extraordinaire d'ici à quelques semaines, et il ne paraît pas probable que M. le ministre de justice se refuse à cette demande.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

LUCERNE. — Une grande agitation règne dans ce canton. A mesure que l'opinion publique s'est manifestée contre les jésuites dans la ville et dans une partie des communes les plus éclairées, ainsi que dans les corps de milice que le gouvernement avait appelés, les partisans de celui-ci ont redoublé d'efforts pour empêcher que le veto ne vienne à condamner le décret en faveur des jésuites. Leurs agents circulent dans les communes pour gagner leurs habitants par toutes sortes de moyens, et surtout en excitant le fanatisme. Ceux des prêtres qui n'ont pas suivi l'exemple du curé de la ville de Lucerne, et que les jésuites et le gouvernement ont mis dans leurs intérêts, prêchent du haut de la chaire contre l'usage légal du veto, et ils mettent cet usage au nombre des péchés capitaux. Ces odieuses menées, les calomnies répandues contre les défenseurs de la liberté ont produit une vive agitation, surtout dans la ville. Le gouvernement, voyant les miliciens sympathiser avec les autres citoyens, a consigné les premiers dans la caserne, et, comme l'a dit Bernard Meyer, le peuple se contente de murmurer. Les jésuites se vantent de faire réussir leur projet, quoi qu'il en coûte, et, bien que jusqu'à présent les chiffres de la votation du veto ne leur soient pas favorables, ils disent être sûrs de l'emporter, comptant sur le fanatisme qu'ils ont développé dans les communes nombreuses où l'instruction est peu avancée.

P. S. — La situation devient de plus en plus critique. Les partis s'exaspèrent. M. Siegwart-Muller se fait garder à vue à l'hôtel du gouvernement et chez lui.

ARGOVIE. — L'opinion libérale a fait des progrès même dans le district de Baden, las sans doute des intrigues des agents de l'ultramontanisme. Les élections qui viennent d'avoir lieu à Baden et dans quelques communes de ce district sont dans le sens libéral.

GRISONS. — L'élargissement des crevasses du Felsberg continue, mais lentement. Quoique le village soit menacé de subir, du jour au lendemain, le sort fata, de Goldau, on n'en continue pas moins de l'habiter. Il n'y a que les maisons voisines du péril qui aient été abandonnées.

ESPAGNE.

Riera, ex-commandant du bataillon franc qui proclama le premier la junte centrale, Abella, ex-gouverneur de Mataro, un membre de la junte centrale et quelques autres individus compromis dans les événements de l'année précédente ont été embarqués le 9 à Barcelonne et dirigés vers les présides d'Afrique.

— La Gazette officie ne contient depuis quelques jours aucun rapport sur les événements de la Rioja et du Haut-Aragon. Ce-

pendant, si la nouvelle, qui était rapportée par le journal de la frontière, de la prise d'un fils de Zurbano et de son beau-frère était exacte, il y avait matière à rapports sans fin.

Le chef politique de Soria a fait sonner les cloches et illuminer le jour où est arrivée la nouvelle de la dispersion des forces de Zurbano à Montenegro, dispersion qui était volontaire et prescrite par la tactique. Ces réjouissances avaient pour but de donner le change à l'esprit public.

Le gouverneur de Jaca, informé de l'apparition du général Ruiz et de l'ex-chef politique de Huesca, M. Ugarte, dans les vallées d'Anso et d'Hecho, avait envoyé contre les insurgés un détachement de cinquante soldats, qui ont pris parti pour ceux-ci. L'officier qui commandait ce détachement a été tué en voulant s'évader; un autre officier, appartenant au corps des douaniers, a éprouvé le même sort.

Le congrès, qui traîne en longueur sa discussion sur la réforme, en est encore au titre relatif au sénat.

— Les derniers avis que nous avons reçus de la Havane portent que le capitaine-général a publié une proclamation annonçant qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, tout vaisseau, sous quelque pavillon qu'il soit, arrivant dans un des ports de Cuba avec des esclaves, sera confisqué.

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 13 novembre, à la Gazette d'Augsbourg :

« Un journal hollandais a annoncé que le gouvernement belge faisait des démarches auprès du gouvernement russe pour entrer en relations diplomatiques avec ce gouvernement et le déterminer à accrédiiter un chargé d'affaires auprès du roi Léopold. Ce journal s'est trompé. Notre gouvernement ne songe nullement à entrer en relations plus intimes avec le cabinet de Saint-Petersbourg; il n'y a point un grand intérêt. La Russie seule, à raison de ses relations commerciales, devrait désirer de se rapprocher de la Belgique. Les choses resteront donc *in statu quo*. On dit seulement que le cabinet de Saint-Petersbourg enverra ici un diplomate non accrédiité, qui devra veiller aux intérêts commerciaux de la Russie. »

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 19 novembre. — Depuis ma dernière lettre, il ne s'est rien passé de remarquable parmi nous. S. A. est toujours au Caire, expédiant avec son activité accoutumée les affaires du pays. Il était question d'un voyage de Mehemet-Ali dans la Haute-Egypte; mais il paraît que ce projet est ajourné, le pacha étant attendu à Alexandrie dans une dizaine de jours pour assister à l'inauguration du bassin.

Nous n'aurons pas, ce mois-ci, de malle de Calcutta; celle de Bombay est attendue d'un moment à l'autre.

L'affaire du traité postal est peu avancée; M. Burne, agent de la compagnie des Indes pour le transport des valises, n'a encore rien obtenu. On a parlé du départ de cet agent; mais il n'est pas probable qu'il quitte Alexandrie avant d'avoir conclu quelque chose ou du moins sans avoir épuisé tous les moyens de réussite.

Un vapeur anglais de la compagnie est arrivé à Alexandrie. Ce navire doit être affecté au transport des voyageurs entre le Caire et notre ville; il est toujours mouillé dans notre port, le gouvernement lui ayant refusé la permission d'entrer dans le Nil.

On pense que S. A. Ibrahim-Pacha, qui revient de Damiette, va être investi de la haute direction du transit.

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. ANIEL, ex-maître de ballets du Grand-Théâtre, a l'honneur d'informer le public que lundi 2 décembre il ouvrira un cours de DANSE rue Lafont, n. 6, au 1^{er}.

Ce cours aura lieu tous les soirs, depuis huit heures et demie jusqu'à dix heures et demie, pour les messieurs seulement.

Les lundis, mercredis, jeudis et samedis seront consacrés à apprendre la POLKA des salons par M. CELLARIUS, et les deux autres jours aux quadrilles et aux valses à deux et à trois temps.

M. Aniel donne également des leçons en ville et chez lui, rue de Sully, n. 1, aux Brotteaux.

Dans les irritations de poitrine, toux, asthme, oppression, enrrouements, et dans les glaires, les médecins donnent la préférence aux PASTILLES DE CALABRE DE POTARD, parce qu'elles sont laxatives, expectorantes, et ne contiennent pas d'opium.

Dépôts chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux; Louise Col, place Bellecour; André, pharmacien, place des Célestins, à Lyon.

TABLETTES LAROQUE. — Ce pectoral guérit en peu de jours les rhumes, toux nerveuses, catarrhes, maux de gorge, et les irritations. — Il se vend moins cher que tous les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c. dans les pharmacies Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture; André, place des Célestins; Crotas, à Saint-Just; Durantet, à la Croix-Rousse; Simon, à Vaise.

La supériorité du PAPIER D'ALBESPEYRES pour entretenir les vésicatoires sans odeur ni douleur s'explique par vingt-cinq ans de vogue en France et à l'étranger. — Se méfier des contrefaçons.

A VENDRE.
FABRIQUE ET FONDS DE COMMERCE D'OUATES, COTON CARDÉ ET FILÉ, LAINES, TAFFETAS, etc., établi depuis quinze ans dans la même rue, faisant le gros et le détail, commerce auquel on pourrait joindre la mercerie. (1407)
S'adresser grande rue Longue, 21, au rez-de-chaussée.

Chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

Le public est prévenu que, par suite de l'achèvement de la construction des voies dans tout le parcours de la rue du Chemin-de-Fer, la Compagnie recevra et transportera, à Lyon, à l'extrémité du chemin de fer, à dater du 1^{er} décembre 1844, les marchandises qui y seront adressées par les expéditeurs.

Pour éviter tout retard, avis de ces expéditions devra être donné, soit à la direction, soit dans les bureaux du mouvement, à Perrache. (2634)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE
SANS SOUS-CUISSE.
Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements. Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (1455)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND.
Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute créture ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Marseille, A. Fabre, phar., sur le port. (8149)

A LOUER.

ANCIEN ENTREPOT DE LIQUIDES de M. Bernard, fils de Benoît, rue des Passants, propice à un atelier de chaudronnier ou tourneur-mécanicien.

S'adresser à M. Dupuy, limonadier, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 7. (1437)

A VENDRE.

UN ATELIER COMPLET D'IMPRESSION SUR TISSUS, y compris un cylindre. Continuation, si on le désire, d'un bail avantageux. S'y adresser, montée de la Lutte. (1438)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, FOURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; à Mâcon, MOSSEL, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIN, Grande-Rue, 1. (8714)

GOUTTE et RHUMATISME.

Nous ne pouvons trop recommander aux médecins et aux personnes atteintes de la goutte l'usage du SIROP ANTI-GOUTTEUX, de BOURGÉ. C'est à son usage que nous devons l'activité aux affaires publiques d'un grand nombre de nos hauts fonctionnaires civils et militaires.
Dépôts : à Lyon, à la pharmacie des Célestins et chez M. Vernet. (9199)

DÉPURATIF DU SANG

LE SIROP DE SALSEPAREILLE bien préparé est le remède le plus certain pour la guérison des maladies causées par un vice dans le sang, originel ou acquis. CHEZ VERNET, PLACE DES TERREAUX. (8402)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulailherie, 19.